

La Révolution citoyenne équatorienne considère que la mort croisée est illégale



La Havane, 18 mai, (RHC) Le mouvement équatorien, Révolution Citoyenne, a qualifié la mort croisée, décrétée par le président Guillermo Lasso de mesure d'illégale.

La décision du président représente la victoire du banc de la Révolution citoyenne face au procès politique qui conduirait à sa destitution, a déclaré l'ancienne première vice-présidente de l'Assemblée Nationale, Marcela Holguín, lors d'une conférence de presse mercredi.

Selon la représentante de la force liée à l'ex-président, Rafael Correa, Lasso a empêché le vote sur le "procès de l'histoire" grâce à une stratégie adoptée à la dernière minute par un "président sans espoir qui s'accroche au pouvoir".

Le mouvement Révolution citoyenne a précisé que la mesure, comprenant la dissolution du Parlement et l'organisation des élections anticipées, ne remplit pas les conditions de commotion interne ou de grave crise politique établies dans la Constitution.

Si le président appelle à une mort croisée, nous n'allons pas nous dérober et nous mettons comme toujours nos charges au service du peuple équatorien", a souligné Marcela Holguín.

Jusqu'à présent, la Cour constitutionnelle ne s'est pas prononcée sur la légalité du décret, qui permet à Guillermo Lasso de rester au pouvoir pendant au moins six mois et de gouverner pendant cette période par le biais de mesures exécutives.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/322982-la-revolution-citoyenne-equatorienne-considere-que-la-mort-croisee-est-illegale>



Radio Habana Cuba